

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin que conformément à la Loi, le présent calendrier est déposé pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2025, et ce, jusqu'à nouvel ordre :

## CALENDRIER ANNÉE 2025

**SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES À LA  
SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL,  
À L'ÉDIFICE MUNICIPAL, AU 208, 2<sup>E</sup> AVENUE  
À LAC-ETCHEMIN DÈS 19 H**

<b>DATES DES SÉANCES ORDINAIRES - ANNÉE 2025</b>
<b>14 JANVIER</b>
<b>4 FÉVRIER</b>
<b>4 MARS</b>
<b>1ER AVRIL</b>
<b>6 MAI</b>
<b>3 JUIN</b>
<b>1ER JUILLET</b>
<b>5 AOÛT</b>
<b>2 SEPTEMBRE</b>
<b>1ER OCTOBRE *</b>
<b>18 NOVEMBRE</b>
<b>2 DÉCEMBRE</b>

*Les citoyens peuvent prendre connaissance du contenu de l'ordre du jour de chaque séance en consultant le site internet municipal à la rubrique "Séances ordinaires du conseil, ordres du jour et procès-verbaux", à compter de 13 h, le lundi qui précède la journée de sa tenue.*

**\* Exceptionnellement le mercredi 1<sup>er</sup> octobre**

### CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2025 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal, au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, le 4<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

**Le directeur général et greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**